



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 13 décembre 2021 à 19h30

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :
15

Conseillers en fonction :
13

Conseillers présents :
12

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, Mme Michelle OUDIN,
M. Antoine REIBEL, Mme Samantha LUDWIG
M. Fabien WEISSENERGER, Mme Elodie LETELLIER

Membres absents excusés :

Mme Evelyne RICH

Date de convocation : 06/12/2021

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2021
3. Projet de rénovation de l'éclairage public et validation du plan de financement prévisionnel
4. Bâtiment communal 4 rue du Soleil : revalorisation du loyer au 1^{er} janvier 2022
5. Finances : vote du quart d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022
6. Suppression de la régie de recettes « photocopies »
7. Avenant pour la prolongation de la convention de mise à disposition des sanitaires de l'atelier communal à l'Association des Arboriculteurs
8. Avenant pour la prolongation de la convention de mise à disposition des locaux du club-house avec le Football-Club
9. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
10. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 19h35 et souhaite la bienvenue aux membres présents.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Fabien WEISSENBARGER en tant que secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

Adopté à l'unanimité.

3. PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à des travaux sur le réseau public d'éclairage.

Cette rénovation concerne l'ensemble des rues du village, sauf la rue de Benfeld qui dispose déjà d'un éclairage LED, et la rue du Général de Gaulle qui subira prochainement des travaux d'enfouissement de réseaux secs.

Ces travaux consisteront à remplacer les têtes de luminaires par des têtes à éclairage LED. 185 luminaires seront à remplacer, ainsi que 10 horloges de commutation par des horloges astronomiques.

Cette solution, nettement moins énergivore que les ampoules actuelles, permettra notamment :

- de réduire de manière considérable la facture d'électricité de la commune en matière d'éclairage public,
- de pouvoir moduler l'éclairage à distance de façon intelligente en fonction des besoins.

Vu le diagnostic d'éclairage public effectué par ES Services Energétiques en mars 2020 ;

Considérant que le chiffrage de l'opération s'élève à un montant de 98 486 € HT ;



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération arrêté comme suit :

Organisme	Dispositif	Taux	Montant HT
Etat : DETR/DSIL	Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local	30 %	29 545,80 €
Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)	Subvention	30 %	29 545,80 €
CEE	Certificats d'Economie d'Energie	9,75 %	9 600,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		69,75 %	68 691,60 €
Commune	Auto-financement	30,25 %	29 794,40 €
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE (en fonds propres)			29 794,40 €
TOTAL			98 486,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'approuver le programme de travaux de rénovation de l'éclairage public pour un coût estimatif de 98 486,00 € HT ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que proposé ;
- de charger Madame le Maire à solliciter toutes les subventions permettant de diminuer le reste à charge ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. **BÂTIMENT COMMUNAL 4 RUE DU SOLEIL : REVALORISATION DU LOYER AU 1^{ER} JANVIER 2022**

Vu le bail commercial signé le 08 décembre 2020 avec l'organisme KRYVALIS pour l'ouverture d'une micro-crèche,

Vu la révision annuelle légale à intervenir au 1^{er} janvier de chaque année,



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers commerciaux (INSEE) est basée sur le deuxième trimestre de l'année 2021 (118,41) et le deuxième trimestre de l'année 2020 (115,42),

Considérant que cette variation d'indice représente une augmentation annuelle de + 2,59 %,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'appliquer une hausse de 2,59 % au loyer du local commercial sis 4 rue du Soleil à compter du 1^{er} janvier 2022.**

5. FINANCES : VOTE DU QUART D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, le quart du budget d'investissement 2021. Cette disposition permet à la commune de réaliser des investissements avant l'adoption du budget primitif 2022 ;
- d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

Article	Libellé	Budget 2021	Vote du 1/4
2031	Frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €
<i>Total chapitre 20</i>		<i>10 000,00 €</i>	<i>2 500,00 €</i>
21311	Hôtel de ville	150,00 €	37,50 €
21312	Bâtiments scolaires	19 805,99 €	4 951,49 €
21318	Autres bâtiments publics	51 000,00 €	12 750,00 €
2152	Installations de voirie	69 000,00 €	17 250,00 €
21561	Matériel roulant	5 000,00 €	1 250,00 €
21568	Autre matériel et outillage	3 000,00 €	750,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	17 300,00 €	4 325,00 €
2184	Mobilier	400,00 €	100,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	21 000,00 €	5 250,00 €
<i>Total chapitre 21</i>		<i>186 655,99 €</i>	<i>46 663,99 €</i>
TOTAL		196 655,99 €	49 163,99 €

Adopté à l'unanimité.

6. SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES « PHOTOCOPIES »

La régie « photocopie » de la mairie a vu son activité fortement baisser au fil du temps. Les montants encaissés ont été très faibles ces dernières années.

Il est donc proposé de supprimer cette régie, avec effet du 1^{er} janvier 2022.

VU la délibération du Conseil Municipal et l'arrêté en date du 16 décembre 1999 instituant une régie de recettes des droits de photocopies ;

VU l'avis conforme du comptable public en date du 10 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **d'approuver la suppression de la régie de recettes « photocopies » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **de charger Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

7. AVENANT POUR LA PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SANITAIRES DE L'ATELIER COMMUNAL À L'ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de mise à disposition des sanitaires de l'atelier communal à l'Association des Arboriculteurs par voie d'avenant.

Cet avenant a pour objet de proroger la convention pour une durée de 5 ans, à compter du 13 juin 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise Madame le Maire à signer cet avenant avec le Président de l'Association des Arboriculteurs de Kertzfeld.**

8. AVENANT POUR LA PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX DU CLUB-HOUSE AVEC LE FOOTBALL-CLUB

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de mise à disposition des locaux du club-house avec le Football-Club par voie d'avenant.

Cet avenant a pour objet :

- de proroger la convention pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- de modifier l'article 8 – gestion, réparations et charges diverses pour la partie « consommation d'eau ». Il sera indiqué que « *les frais liés à cette consommation d'eau resteront à la charge exclusive du Football-Club* ».

Monsieur Antoine REIBEL, Conseiller Municipal, s'interroge sur la légitimité de facturer la consommation d'eau au Football-Club.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE,

- **autorise Madame le Maire à signer cet avenant avec la Présidente du Football-Club de Kertzfeld.**



COMMUNE DE KERTZFELD
67230

9. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS

Relevé des décisions d'urbanisme du 23/11/2021 au 13/12/2021 :

▪ **Déclaration préalable**

Nom du demandeur	Adresse	Objet	N° d'enregistrement	Décision
FRITZ Lionel	43b rue du Général Leclerc	Piscine	DP 067 233 21 R 0036	Favorable le 30/11/2021
RINGEISSEN Marc	Rue du Hohwald	Division de terrain	DP 067 233 21 R 0037	Favorable le 10/12/2021

10. DIVERS

• **Point sur les subventions aux associations**

Information sur la répartition de l'enveloppe financière de 4 220 € allouée par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein au titre du « soutien à la vie associative » pour l'année 2021 (montant doublé suite à la situation sanitaire) :

- 2 110 € à l'ASLCK pour l'achat d'un vidéoprojecteur à la salle polyvalente
- 2 110 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'achat de mobilier pour la salle de réunion
- Présentation du nouveau site internet par Madame Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe en charge de la communication.
- Information sur l'annulation de la cérémonie des vœux à la population en raison de la situation sanitaire défavorable.
- Point sur l'opération « ramassage des sapins »
- Monsieur Fabien WEISSENBARGER, Conseiller Municipal, fait suite à de nombreuses réclamations et revient sur le problème de l'éclairage extérieur du bâtiment périscolaire (côté rue du Soleil) qui reste allumé inutilement toutes les nuits.
- Madame Sylvie CROVISIER, Conseillère Municipale, fait également suite à plusieurs réclamations concernant le manque de poubelles dans le village.

Séance close à 21h00.

Prochaine séance : à définir